

GENDARMERIE NATIONALE				
Compagnie				
TOULOUSE SAINT-MICHEL (31)				
Unité ou peloton				
B.T.A SAINT ORENS DE GAMEVILLE (31)				
Code Unité	P.V	Année	N° pièce	Feuillet
08389	00622	2008	2	1/2

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

Nmr dossier justice

Le jeudi 27 mars 2008 à 14 heures 20 minutes

Nous soussigné Adjudant EXERT Franck, Officier de Police Judiciaire en résidence à SAINT ORENS DE GAMEVILLE

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité à SAINT ORENS DE GAMEVILLE (31), rapportons les opérations suivantes :

Nom		Prénom		Epouse	
LABORIE		André			
Sexe	Situation de Famille	Date Naissance	Code Postal et Commune Naissance	Insee	
M	Marié(e)	20/05/1956	TOULOUSE 31000 (France)	31555	
Filiation					
père : LABORIE		Roger		mère : INCONNUE	
Adresse			Validité état-civil		
02 rue de la Forge			Identité déclarée		
Commune et Code postal	Insee	N° de Téléphone	Profession	Nationalité (si étranger)	
SAINT ORENS DE GAMEVILLE 31650 (France)	31506	0561251097 / 0614292174	Demandeur d'emploi	Française	

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

« « « Je me présente à votre unité pour déposer plainte contre la S.C.P GARRIGUES, Christian et BALLUTEAUD, Didier pour expulsion illégale, atteinte à la dignité de notre personne, pour faux et usage de faux, recel d'une procédure immobilière entachée de nullité, excès de pouvoir, abus d'autorité, violation de notre domicile, et soustraction de tout nos biens immobiliers, sans un quelconque titre valide; et avec l'intention de nuire à monsieur et madame LABORIE. -----

Je dépose plainte car Maître BALLUTEAUD, GARRIGUES, ne peuvent détenir aucun titre exécutoire ayant autorité de force de chose jugée, dans la mesure que le titre qu'il détient fait l'objet de diverses voies de recours; autant devant le Tribunal de grande Instance en matière civile, autant devant le doyen des juges d'instruction du Tribunal de Grande Instance de PARIS, pour Crime, Abus de Confiance, Escroquerie. Plainte contre la SCP BALLUTEAUD GARRIGUES avec intention de commettre ces délits, sachant que celui ci était en possession des différentes voies de recours que la prétendue décision qu'il a mis a exécution, et qui nous porte préjudice, car nous sommes dans la rue. ---

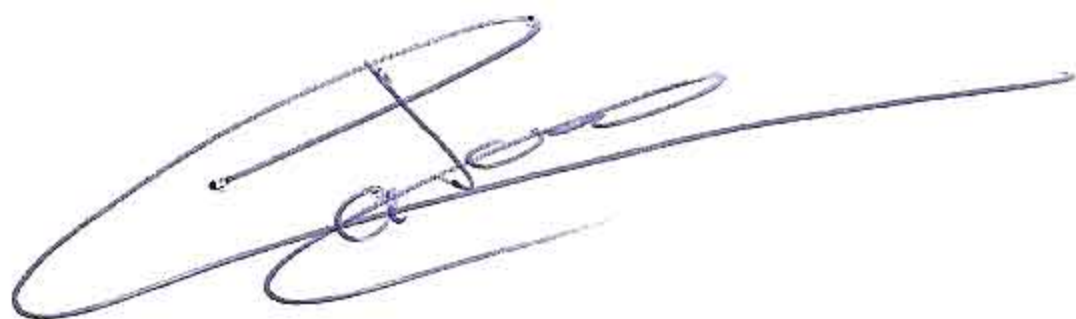
L'intention est caractérisée de la SCP BALLUTEAUD GARRIGUES ayant connaissance de l'Appel sur le jugement qu'il prétend, du 01 Juin 2007 et que au vue de cette connaissance de l'Appel effectuée le 11.06.2007 devant la Cour d'Appel de TOULOUSE (Ci joint déclaration d'Appel), ne pouvait saisir la préfecture pour obtenir l'assistance de la Force Publique. -----

Cette SCP a trompé la préfecture pour faire valoir qu'il avait un titre exécutoire sans porter connaissance des différentes voies de recours; dans le seul but d'obtenir de la Préfecture une décision d'expulsion. Monsieur et Madame LABORIE ont eu connaissance de la décision de la Préfecture d'expulsion début janvier 2008 et ces derniers ont formé un recours sur cette dite décision de la préfecture en date du 18.01.2008 (Ci joint justificatif du Tribunal administratif) et confirmé par un courrier du Tribunal Administratif du 01.02.2008 (dossier n° 08002662 – Ci joint courrier). -----

A ce recours devant le tribunal administratif a été joint une requête en annulation d'une expulsion de notre résidence motivée en fait et en droit sur 53 pages (Ci jointes); ainsi qu'un bordereau de pièces déposée le 07.02.2008 (ci joint), reprenant tout les justificatifs de procédures et voies de recours en cours pour faire valoir que la décision de la Préfecture ne pouvait être valide. -----

Le Tribunal de grande Instance de TOULOUSE a été saisi pour une procédure d'annulation du jugement d'adjudication directement par la décision rendue par le juge de l'exécution (Décision du 28.11.2007 et décision du 30.01.2008 - Ci joint). -----

La personne entendue



L'Officier de Police Judiciaire



Que ces éléments portés à ce jour à la Gendarmerie ont déjà été communiqués par courrier du 12.03.2008 avec accusé de réception. Que ces éléments portés dans le Procès Verbal et dans les différentes voies de recours ont été portés à la connaissance de la SCP huissier BALLUTEAUD GARRIGUES qu'il ne pouvait nier. Que ces pièces ont été aussi portées à la connaissance de monsieur le Président de la Chambre des Huissiers de TOULOUSE pour qu'il intervienne auprès de la SCP BALLUTEAUD GARRIGUES. Qu'en conséquence, l'intention délictueuse est de nuire par la SCP BALLUTEAUD GARRIGUES, à l'encontre de monsieur et madame LABORIE, constitue un élément de Flagrance d'infraction aux respect de l'application de la Loi. Madame Rachida DATI (Ministre de la Justice) est saisie de cette affaire criminelle, par Lettre recommandée du 22.10.2007 et par l'intermédiaire du Cabinet de la Présidence de la république de monsieur SARKOZY, Nicolas, relatant dans les conditions du détournement de notre résidence principale. -----

Qu'en conséquence, Madame BABILET, Suzette demeurant chemin des Carmes à TOULOUSE, ne peut se prévaloir du jugement d'adjudication qu'elle a obtenu par une procédure irrégulière et dont les voies de recours sont en cours devant la juridiction Toulousaine; reprenant les différentes voies de recours, Appel du Jugement d'adjudication en date du 11.06.2007 Décision rendue par le juge de l'exécution (celle du 28.11.2007 et celle du 30.01.2008) pour obtenir l'annulation de l'adjudication. -----

Le décision de la Préfecture faisant l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif en date du 18.01.2008, que dans ce contexte, ou les droits de recours doivent être respectées et entendues; à ce jour il ne peut exister un quelconque titre d'expulsion valide. Ce dernier attaqué et l'acte permettant à l'expulsion du 01.06.2007 fondé sur un jugement d'adjudication lui aussi attaqué par la forme de droit, que de ce fait la SCP BALLUTEAUD GARRIGUES agit délictuellement en toute connaissance de cause. -----

Je vous joint toutes les pièces décrites dans la procédures et demande à monsieur le Préfet de suspendre immédiatement la procédure d'expulsion tant que les recours ne sont pas terminés et nous demandons de remettre tout les meubles et objets à leur place. Nous n'avons à ce jour dans le cas contraire de la décision demandée aucun moyen de nous héberger. -----

Nous maintenons la plainte contre la SCP d'huissiers BALLUTEAUD GARRIGUES pour les faits poursuivis et énoncés ci dessus. Nous nous portons bien sûr partie civile dans cette affaire aux vues de son déroulement caractérisant un crime à notre encontre. -----

Monsieur le Préfet nous vous prions à réception du Procès verbal et des pièces de la procédure, justifiant des différentes voies de recours en cours, de suspendre cette expulsion et de faire valoir nos demandes ci dessus. Mon épouse, madame LABORIE Suzette ce joint à moi dans le contexte du procès verbal. -----

Question : Avez vous une adresse à nous fournir suite à cette expulsion.? -----

Réponse : Suite à cette expulsion impromptue, Nous n'avons aucun moyen de nous héberger, aucune affaire, et aucun moyen de défense, vue que tout nos dossiers ont été embarqués. -----

A SAINT ORENS DE GAMEVILLE (31), le 27 mars 2008 à 14 heures 55, lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

